

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 septembre 2013 à 19 h  
12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

---

**PRÉSENCES :**

Madame la mairesse Chantal Rouleau, Mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville  
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut  
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

---

**CA13 30 09 0321**

**OUVERTURE - SÉANCE**

À 19 h 05

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

**Mot d'ouverture de la mairesse**

**Madame la mairesse, Chantal Rouleau**, souhaite la bienvenue à tous et salue les directeurs, les élus et le commandant du service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 49, présents à cette séance.

**Madame Rouleau** invite les citoyens à participer à la consultation publique sur la revitalisation du boulevard Gouin qui aura lieu jeudi le 5 septembre, à 18 h 30, au Centre communautaire Rivière-des-Prairies. Cette soirée permettra aux citoyens d'énoncer leurs souhaits et leurs commentaires quant à la revitalisation du boulevard Gouin dans l'arrondissement, dont les six principaux enjeux sont le réseau routier, le réseau cyclable, le développement résidentiel, le développement commercial, les installations et les espaces publics et les berges le long du boulevard Gouin. Elle remercie les citoyens qui ont envoyé des photos de ce qu'ils aiment et de ce qu'ils voudraient voir changer à propos du boulevard Gouin et ajoute que plusieurs de ces photos seront présentées lors de la consultation publique. Les commentaires et les idées exprimées lors de la consultation seront pris en compte par l'arrondissement dans l'élaboration d'un plan directeur pour la revitalisation du boulevard Gouin.

**Madame Rouleau** soulève les événements du 6 juillet dernier qui ont changé la façon de voir le transport des matières par voie ferroviaire en milieu urbain et industriel. Elle s'est questionnée afin de s'assurer que notre territoire soit prêt à faire face à une telle catastrophe et que tout risque potentiel soit réduit au minimum. L'arrondissement possède une des meilleures notes à Montréal en termes de préparation aux mesures d'urgence et nos services sont prêts à faire face à n'importe quel événement impliquant des hydrocarbures sur notre territoire. L'arrondissement et la Ville de Montréal ont offert rapidement à la population de Lac-Mégantic leur expertise locale, par le biais du Service de sécurité incendie de Montréal et de Suncor. Des démarches ont été entreprises auprès de Suncor et de l'Association industrielle de l'est de Montréal, l'AIEM, en collaboration avec le maire de Montréal-Est, monsieur Robert Coutu, afin de discuter avec eux de l'utilisation des voies ferroviaires par leurs membres, pour le transport de matières

dangereuses. D'autres démarches sont également en cours avec l'entreprise ferroviaire Canadien National, le CN, pour s'assurer de la sécurité ferroviaire sur le territoire de l'arrondissement. Soyez rassurés que nous allons tout faire pour que les événements de Lac-Mégantic ne se reproduisent pas sur notre territoire.

**Madame Rouleau** annonce que le tronçon 1B de la rue Sherbrooke, soit celui situé entre les rues De La Rousselière et Réal-Benoit, verra le jour. L'arrondissement a travaillé très fort afin de faire inclure le réaménagement de la rue Sherbrooke Est dans les priorités les plus pressantes de la Ville centre. Les travaux sont prévus au Plan triennal d'immobilisation 2014-2016, de l'ordre de près de 36 millions de dollars. Le travail constant des employés de l'arrondissement et des décideurs de notre équipe a permis d'atteindre ce résultat, pour que notre arrondissement ait accès aux investissements de la Ville centre sur la rue Sherbrooke.

**Madame Rouleau** informe qu'une des premières actions concrètes découlant du Plan bleu vert de l'arrondissement, adopté en mai dernier, sera la réalisation d'une nouvelle plage dans l'est de Montréal. Le concours de design sera lancé le mardi 17 septembre prochain qui va permettre de « donner un visage » à cette nouvelle plage. L'assemblée publique se tiendra à 18 h 30, à la salle Raymond-Mayer du Centre Roussin. Les citoyens pourront présenter leurs idées et s'informer du processus de présélection des propositions de concepts de plage.

ADOPTÉ

10.01

---

**CA13 30 09 0322**

**ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2013 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

---

**CA13 30 09 0323**

**RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013, des procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 16 juillet et 23 août 2013 et du procès-verbal de correction du 23 août 2013.

ADOPTÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

**Neuf citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :**

Demande aux élus de l'arrondissement de prendre position relativement au projet d'inversion des flux de l'Oléoduc, ligne 9b, d'Enbridge.

Demande de modification du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) relativement au stationnement en bordure de la piste cyclable situé sur la 81<sup>e</sup> Avenue à La Pointe-aux-Prairies et demande d'une signalisation informant les citoyens des chantiers en cours.

Demande de déplacer de quelques pieds le projet de construction situé au 8401, boulevard Gouin Est, relatif au projet particulier numéro PP-87.

Demande d'un suivi sur les travaux de la place du Village-du-Vieux-Pointe-aux-Trembles

Félicitation pour le Marché du Village et demande d'augmenter la sécurité sur la 52<sup>e</sup> Avenue, à Pointe-aux-Trembles.

Demande d'un suivi sur les travaux à la Maison du citoyen.

Demande d'un suivi sur la demande d'enlèvement des rails de l'AMT dans le secteur de Pointe-aux-Trembles.

Demandes d'un suivi sur la maison incendiée au 12355, rue De Montigny, d'augmenter la collecte de résidus verts et d'équiper les véhicules des agents de stationnement d'une sirène afin de prévenir les automobilistes avant d'émettre une contravention.

Demande d'implanter un parc avec aire de jeu pour enfants dans le secteur résidentiel du ruisseau Pinel, entre les rues Olivier-Lejeune et Primat-Paré

---

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

**Monsieur le conseiller Gilles Déziel** informe les citoyens que la collecte de résidus verts est de retour à compter du 4 septembre, et ce, pour tous les mercredis jusqu'au 13 novembre 2013. Il fait un rappel des matières acceptées et refusées qui font l'objet d'une collecte distincte à cause de la présence possible de l'agrite du frêne. Les résidus verts doivent être déposés dans des contenants rigides réutilisables ou dans des sacs de papier en bordure de la rue, entre 20 h la veille, et 7 h le jour de la collecte, ou ils peuvent être apportés à l'un des écocentres de Montréal, dont celui de l'arrondissement, situé à Rivière-des-Prairies. Il invite les citoyens à se procurer le Calendrier culturel automne 2013, afin de connaître de la programmation culturelle des prochains mois dans l'arrondissement. Le calendrier est disponible en version électronique sur le site Web de l'arrondissement, ou en version papier, dans plusieurs établissements municipaux, les commerces de l'arrondissement et au bureau des élus. Au total, c'est plus de 100 événements culturels seront présentés cet automne dans les maisons de la culture et les bibliothèques de l'arrondissement. Il rappelle enfin que le Répertoire des activités de sports et loisirs est également disponible.

**Monsieur le conseiller Mario Blanchet** souligne la présence d'un bénévole du Marché du Village, monsieur Michel Giguère et le félicite pour son implication citoyenne. Il souligne également le travail de la conseillère madame Caroline Bourgeois, qui siège au comité exécutif de la Ville dans le dossier du réaménagement de la rue Sherbrooke. Il invite les citoyens au lancement du concours de la plage de l'Est. Il ajoute toutefois que ce projet nécessitera l'aide de la Direction des grands parcs afin d'en assurer l'entretien et propose d'intégrer le projet dans les fêtes du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

**Madame la conseillère Cindy Leclerc** invite les citoyens à être prudent aux abords des parcs et des écoles et félicite les postes de quartiers pour la campagne 100 % vigilant. En terminant, elle souhaite une bonne rentrée à tous.

**Madame la conseillère Caroline Bourgeois** annonce la bonification du programme d'accès à la propriété et du programme d'aide à la rénovation, et ce, afin de retenir les jeunes familles à Montréal et plus particulièrement à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà** invite les citoyens à participer aux élections et souhaite bonne campagne à ses collègues. Il souligne la tenue de la consultation publique sur le boulevard Gouin et ajoute que les résidents attendent depuis longtemps cette tribune pour s'exprimer sur les problématiques du secteur. Il ajoute que la prolongation du boulevard Maurice-Duplessis sera très appréciée afin de compléter ce boulevard.

**Madame la conseillère Suzanne Décarie** annonce que, dans le cadre de la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles, il y a eu un concours œuvre d'art public. Le dévoilement du gagnant du concours d'art public, ainsi que de la maquette de l'œuvre d'art qui sera retenu se tiendra le jeudi 26 septembre prochain de 17 h à 19 h, à l'auditorium du Centre Roussin. Cette œuvre d'art vient confirmer l'importance que notre administration accorde à la culture, qui a été intégrée comme quatrième pilier du développement durable, au même titre que l'économie, le social et l'environnement. Elle annonce également la tenue d'un sondage origine-destination de l'AMT, à compter du 4 septembre, visant à dresser le portrait des déplacements dans la région métropolitaine, qu'ils soient en transport collectif, en voiture, en vélo ou à pied. Elle invite les citoyens à répondre au sondage d'une durée de 10 minutes afin d'avoir un portrait exact des déplacements des citoyens dans l'arrondissement.

## DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'un document afin de demander le rejet du projet d'inversion des flux de l'Oléoduc, ligne 9b, d'Enbridge.

Dépôt d'un document demandant une modification du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) relativement au stationnement en bordure de la piste cyclable situé sur la 81<sup>e</sup> Avenue à La Pointe-aux-Prairies.

Dépôt d'une pétition demandant un parc avec aire de jeu pour enfants dans le secteur résidentiel du ruisseau Pinel, entre les rues Olivier-Lejeune et Primat-Paré

Dépôt d'une pétition par madame Suzanne Décarie pour demander des feux de circulation à l'intersection de la rue Forsyth et du boulevard du Tricentenaire.

Dépôt d'une pétition par monsieur Mario Blanchet en faveur du respect de la limite de vitesse sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et le boulevard Gouin.

---

### CA13 30 09 0324

#### **ADOPTION - PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2014-2018 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le Plan d'action en développement social 2014-2018 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

12.01 1133163008

---

### CA13 30 09 0325

#### **AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - CARRELAGE DE MONTRÉAL LTÉE - RÉALISATION DES TRAVAUX DU REJOINTOIEMENT DU REVÊTEMENT DU BASSIN DE LA PISCINE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN (0868), SITUÉ AU 12125, RUE NOTRE-DAME EST - APPEL D'OFFRES PUBLIC DÉPOSÉ NUMÉRO RP-DSA13-015**

Afin d'assurer une qualité du service aux citoyens en rendant la piscine sécuritaire et en bon état;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 119 479,68 \$ taxes incluses, pour l'exécution de travaux du rejointoiement du revêtement du bassin de la piscine au centre communautaire Roussin (0868) situé au 12125, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais des travaux et les incidences, le cas échéant;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Carrelage de Montréal Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 108 617,89 \$ contingences et taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro RP-DSA13-015 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

ADOPTÉ

20.01 1135956001

---

**CA13 30 09 0326**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - BLACK & MCDONALD LTÉE - CLIMATISATION DE LA SALLE DE BOCCE DU CENTRE RÉCRÉATIF RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (0321) APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-DSA13-016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 97 497,37 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de climatisation de la salle de bocce du Centre récréatif Rivière-des-Prairies;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Black & McDonald inc. au montant de 92 372,37 \$ taxes et contingences incluses, pour la réalisation des travaux, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-DSA13-016 (5 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉ

20.02 1131502003

---

**CA13 30 09 0327**

**AUTORISATION - DÉPENSE OCTROI - CONTRAT - LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC. - AMÉNAGEMENT PARTIEL ET FONTAINE/JEU D'EAU DU PARC DES ÉPINETTES APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP 13-PARC-47**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 309 176,74 \$ taxes incluses, pour l'aménagement partiel et fontaine/jeu d'eau du parc des Épinettes;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Les entreprises de construction Ventec inc. au montant de 294 870,63 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-13-PARC-47 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

ADOPTÉ

20.03 1130443018

---

**CA13 30 09 0328**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - TECHNOLOGIES PSM INC. - TRAVAUX DE PRÉPARATION DE SURFACES DES BASSINS À LA PISCINE ET PATAUGEOIRE SAINT-GEORGES(2348) APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-DSA13-017 (CONTRAT 14044)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 97 640,23 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de préparation des surfaces des bassins à la piscine et pataugeoire Saint-Georges;

D'octroyer un contrat, pour ce faire à la firme Technologies PSM inc. au montant de 87 292,48 \$ taxes et contingences incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-DSA13-017 (6 soumissionnaires);

D'autoriser l'affectation des surplus pour un montant additionnel de 23 395 \$ et d'autoriser les virements de crédits à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.04 1131502005

---

### **CA13 30 09 0329**

#### **AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - SITE INTÉGRATION PLUS INC. - RÉFECTION DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE ET LA MISE EN PLACE D'UN TABLEAU DE POINTAGE AU PARC ALEXIS-CARREL APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP 13 PARC-54**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 237 200,26 \$ taxes incluses, pour la réfection du système d'éclairage du terrain de balle et la mise en place d'un tableau de pointage au parc Alexis-Carrel;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Site Intégration plus inc. au montant de 227 200,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro RP-13-PARC-54 (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est financée à 100 % par la ville centre.

ADOPTÉ

20.05 1130443020

---

### **CA13 30 09 0330**

#### **AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - CARDIN RAMIREZ JULIEN ARCHITECTES - MAJORATION -CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES -DÉVELOPPMENT - SOLUTIONS - PROBLÉMATIQUES - CHANTIER - PROJET DE LA MAISON DU BON TEMPS - FRAIS D'IMPRESSION**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

Adopté à la majorité

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 195,95 \$, taxes incluses, au contrat de gré à gré octroyé à la firme d'architecture Cardin Ramirez Julien architectes et de majorer le contrat, de 19 686,47 \$ à 24 862,42 \$ taxes incluses pour la fourniture des services professionnels supplémentaires en développant des solutions aux problématiques rencontrées au chantier du projet de la Maison du Bon temps ainsi que des frais d'impression.

D'imputer cette dépense supplémentaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

**VOTE**

**Votent en faveur:** monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Suzanne Décarie, monsieur le conseiller Gilles Déziel, madame la mairesse Chantal Rouleau

**Votent contre:** monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois, madame la conseillère Cindy Leclerc

ADOPTÉ

20.06 1135956002

---

**CA13 30 09 0331**

**APPROBATION - CONVENTION - CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST-POINTE-AUX-TREMBLES - PROJETS « MA SEXUALITÉ M'APPARTIENT! PHASE VII » - « NOS AMOURS EN SPECTACLE 4E ÉDITION » - OCTROI -CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - LUTTE CONTRE L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 26 081,40 \$ à l'organisme le Centre des femmes de Montréal-Est–Pointe-aux-Trembles pour les projets « Ma sexualité m'appartient-phase VII » et « Nos amours en spectacle 4<sup>e</sup> édition », dans le cadre du dossier prioritaire de lutte contre l'adhésion des jeunes aux gangs de rue 2013;

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la qualité de vie de la direction de la diversité sociale.

ADOPTÉ

20.07 1133163005

---

**CA13 30 09 0332**

**APPROBATION - CONTRAT - CAFÉ GO, DIVISION GROUPE S.A.C. INC. - EXPLOITATION D'UN SERVICE CLÉ EN MAIN DE RESTAURATION AUTOMATISÉE DANS LES INSTALLATIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES, POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver le contrat avec Café Go division Groupe S.A.C. inc. pour l'exploitation d'un service clé en main de restauration automatisée dans les installations de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour une durée de 3 ans.

D'imputer le revenu découlant de ce contrat conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.08 1134561001

---

**CA13 30 09 0333**

**AUTORISATION - ANNULATION - PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-13-PARC-45 -AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU ET RÉAMÉNAGEMENT DU PARC COLOMBIER**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite au processus d'octroi de contrat pour l'appel d'offres public numéro RP-13-PARC-45 pour l'aménagement de jeux d'eau et réaménagement du parc Colombier.

ADOPTÉ

20.09 1130443017

---

**CA13 30 09 0334**

**AUTORISATION - ANNULATION - PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-13-PARC-50 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEU 2-5 ANS DU PARC DU BOUT-DE-L'ÎLE**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ne pas donner suite au processus d'octroi de contrat pour l'appel d'offres public numéro RP-13-PARC-50 pour le réaménagement de l'aire de jeu 2-5 ans du parc du Bout-de-l'Île.

ADOPTÉ

20.10 1130443019

---

**20.11 VACANT**

---

**20.12 VACANT**

---

**CA13 30 09 0335**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 10 juin 2013.

ADOPTÉ

30.01

---

**CA13 30 09 0336**

**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 29 mai 2013 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

---

**CA13 30 09 0337**

**AUTORISATION - AUGMENTATION - CONTRAT - MAXI-MÉTAL INC. - FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE GRUE ARTICULÉE DE 23 TM INSTALLÉE À L'ARRIÈRE D'UNE PLATE-FORME DE 20 PIEDS EN ACIER, ET CE DÛ À UNE INDEXATION DU PRIX BASÉE SUR LE TAUX DE CHANGE DE L'EURO**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une augmentation de 3 044,40 \$ taxes incluses, au contrat octroyé à Maxi-Métal inc. pour la fourniture et l'installation d'une grue articulée de 23 tm installée à l'arrière d'une plate-forme de 20 pieds en acier, et ce dû à une indexation du prix basée sur le taux de change de l'Euro.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1130493002

---

**CA13 30 09 0338**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - CUBEX LIMITÉE - LA FOURNITURE DE DEUX ÉPANDEURS À ABRASIFS REMORQUÉS DE 1 V.C.**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 39 551,40 \$ taxes incluses, pour l'achat de deux épandeurs à abrasifs remorqué de 1 V.C. de marque Époke, modèle SKE8;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Cubex Limitée au montant de 39 551,40 \$ taxes incluses, conformément à l'entente-cadre de l'appel d'offres public numéro 13-13023;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1130493014

---

**CA13 30 09 0339**

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. - FOURNITURE D'UN CAMION TRACTEUR (10 ROUES)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 160 500,44 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un camion tracteur (10 roues) de marque Freightliner, modèle M2-112, année 2014;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Globocam (Montréal) inc. au montant de 160 500,44 \$, taxes incluses, conformément à l'entente-cadre numéro 706217;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre.

ADOPTÉ

30.05 1130493013

---

**CA13 30 09 0340**

**REPLACEMENT - RÉOLUTION CA12 3012 0431 - AUTORISATION - DÉPENSE - DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION DE L'ARRONDISSEMENT - TENUE - CONCOURS SUR INVITATION - CHOIX D'UNE OEUVRE D'ART PUBLIC - PLACE PUBLIQUE DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE remplacer, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), la résolution CA12 30 12 0431 afin qu'elle se lise comme suit :

D'autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à tenir un concours sur invitation pour le choix d'une oeuvre d'art public sur la future Place publique du Vieux-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser une dépense de 28 743,75 \$ taxes incluses, pour la réalisation du concours;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 27 495 \$ de même que le virement de crédit à cette fin;

D'autoriser la Ville centre à conclure, à même ses crédits, le contrat avec le lauréat du concours;

D'autoriser la Ville centre à prendre toute décision relative à cette oeuvre, à même ses crédits.

ADOPTÉ

30.06 1123179009

---

**CA13 30 09 0341**

**ACCEPTATION - DON - INSTALLATION - BANC DE PARC AVEC PLAQUE COMMÉMORATIVE - PARC PIERRE-PAYET - DEMANDE -TRÉSORIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL ÉMISSION - REÇU OFFICIEL DE DON AUX FINS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU D'UNE MÊME VALEUR. AUTORISATION -AUGMENTATION - DOTATION - BUDGET 2013 DE L'ARRONDISSEMENT - MONTANT ADDITIONNEL - ENCAISSEMENT - DON - INFORMATION - TRÉSORIER DE LA VILLE DE MONTRÉAL - MODIFICATION DU BUDGET DE L'ARRONDISSEMENT 2013 - MODIFICATION - BUDGET DE LA VILLE**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accepter pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, un don d'une valeur de 2 500 \$ de madame Monique Rinfret pour l'achat et l'installation d'un banc de parc avec plaque commémorative au parc Pierre-Payet;

DE demander au Trésorier de la Ville de Montréal d'émettre un reçu officiel de don aux fins de l'impôt sur le revenu pour la même valeur;

D'autoriser l'augmentation de la dotation du budget 2013 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles d'un montant additionnel de 2 500 \$ suite à l'encaissement de ce don.

D'informer le Trésorier de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, de la modification du budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour 2013 afin que ce dernier modifie le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification.

DE demander au comité exécutif :

DE modifier le budget de la Ville pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte du don de 2 500 \$ pour l'achat et l'installation d'un banc de parc avec plaque commémorative au parc Pierre-Payet.

ADOPTÉ

30.07 1134860018

---

#### CA13 30 09 0342

#### PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2013, PROJETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013 - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 30 JUIN 2013 COMPARÉ AVEC LE 30 JUIN 2012

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 30 juin 2013.

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 30 juin 2013 comparé au 30 juin 2012.

---

Un débat s'engage.

---

À la demande de madame la conseillère Caroline Bourgeois, , la secrétaire d'arrondissement substitut procède à la tenue d'un vote sur la proposition :

#### VOTE

**Votent en faveur:** monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, madame la conseillère Suzanne Décarie, monsieur le conseiller Gilles Déziel, madame la mairesse Chantal Rouleau

**Votent contre:** monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois, madame la conseillère Cindy Leclerc

Adopté à la majorité.

30.08 1130448006

---

**CA13 30 09 0343**

**DÉPÔT - RÉSULTATS FINANCIERS - POLITIQUE D'ATTRIBUTION, D'UTILISATION ET DE RENFLOUEMENT DES SURPLUS DÉGAGÉS DE L'EXERCICE FINANCIER 2012 DE LA VILLE DE MONTRÉAL - ADOPTÉE - CONSEIL MUNICIPAL - 23 AVRIL 2013**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre connaissance des résultats financiers au 31 décembre 2012 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

DE prendre connaissance de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2012 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 23 avril 2013;

DE surseoir temporairement à l'utilisation immédiate des réserves de l'arrondissement pour renflouer le déficit de l'arrondissement en 2012;

D'évaluer d'ici la fin de l'année, en fonction de la situation financière de l'arrondissement en 2013, des orientations à prendre pour rembourser en tout ou en partie le déficit 2012.

ADOPTÉ

30.09 1130448005

---

**CA13 30 09 0344**

**ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de juin et juillet 2013 et en matière de ressources financières pour la période du 28 mai au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et du 2 au 29 juillet 2013 et du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période mois de juin et juillet 2013 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période mois de juin et juillet 2013.

ADOPTÉ

30.10 1134230007

---

**CA13 30 09 0345**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30054**

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA13-30054 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les services de collecte (R.R.V.M., c. S-0.1.1) de l'ancienne ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1134395002

---

**CA13 30 09 0346**

**ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-87**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 4 juin 2013 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 2 juillet 2013 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 juin 2013;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Une demande d'amendement à la proposition principale est déposée par Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet, appuyé par Madame la conseillère de la ville Caroline Bourgeois à l'effet de favoriser, dans le projet, l'accès aux parcs à proximité du site et ce dans le cadre de l'obtention des autorisations requises au dossier.

En conséquence

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-87 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 21 unités d'habitations sur trois (3) étages avec mezzanine projeté au 8401 Gouin Est- District de Rivière-des-Prairies »;

D'autoriser la tenue d'un registre conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.,c. A-19.1.

DE favoriser, dans le projet, l'accès aux parcs à proximité du site et ce dans le cadre de l'obtention des autorisations requises au dossier.

---

Un débat s'engage

---

À la demande de Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet, la secrétaire d'arrondissement substitut procède à la tenue d'un vote sur la proposition :

**VOTE**

**Votent en faveur:** monsieur le conseiller Mario Blanchet, madame la conseillère Caroline Bourgeois, monsieur le conseiller Gilles Déziel, madame la conseillère Cindy Leclerc, madame la conseillère Suzanne Décarie, madame la mairesse Chantal Rouleau

**Votent contre:** monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

Adopté à la majorité.

40.02 1133469009

---

**CA13 30 09 0347**

**ADOPTION - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-88**

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 4 juin 2013 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 2 juillet 2013 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-88 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment aux fins des usages " entreposage intérieur", " Entrepreneurs et matériaux de construction " et " bureau ", ainsi que le réaménagement du terrain, situé au 13550, boulevard Henri-Bourassa Est - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.03 1133469010

---

**CA13 30 09 0348**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30053**

VU l'article 136.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA13-30053 intitulé « Règlement sur les nuisances ».

ADOPTÉ

40.04 1134860012

---

**CA13 30 09 0349**

**DÉPÔT - CERTIFICAT PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA13-E103**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par la secrétaire d'arrondissement substitut, suite à la tenue du registre les 30,31 juillet et 1<sup>er</sup> août 2013 du règlement d'emprunt numéro RCA13-E103 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 559 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction à la maison du citoyen ».

ADOPTÉ

40.05 1131652002

---

**CA13 30 09 0350**

**DÉROGATION MINEURE - LOTS 5 300 151 à 5 300 161 – 94<sup>E</sup> AVENUE**

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 août 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant au paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-L01, tel qu'amendé) relativement à la superficie minimale des lots projetés 5 300 151 à 5 300 161 sur la 94<sup>e</sup> Avenue, sur le lot actuel 1 248 041 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout tel qu'illustré sur le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 2 mai 2013, minute 25988, à savoir :

- permettre que les lots projetés 5 300 151 à 5 300 161 aient une superficie minimale variant de 471 à 487,9 m<sup>2</sup>, au lieu de 500 m<sup>2</sup> (paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement sur le lotissement (RCA09-L01, tel qu'amendé).

Et ce, à la condition suivante :

QUE les arbres identifiés sur le levé topographique préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 2 juillet 2013, minute 26223, soient conservés et protégés.

ADOPTÉ

40.06 1135270007

---

**CA13 30 09 0351**

**PIIA - 7070, BOULEVARD PERRAS - TRANSFORMATION - BÂTIMENT PRINCIPAL - HÔPITAL RIVIÈRE-DÉS-PRAIRIES**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 août 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, en vertu de l'article 135 de la section 19 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans pour la démolition de la cheminée, du réaménagement du site à cet endroit et la réfection d'une partie du mur visé, en apposant une plaque d'acier de couleur « tuiles terracotta » numéro 6067-84 de la firme Sico, du bâtiment principal situé au 7070, boulevard Perras, sur le lot 1 055 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3000704802, le tout tel que présenté sur les deux (2) plans, préparés par la firme Héloïse Thibodeau architecte inc., estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 2 juillet 2013.

ADOPTÉ

40.07 1133077005

---

### CA13 30 09 0352

#### PIIA - 7070, BOULEVARD PERRAS - AILE C2- BÂTIMENT PRINCIPAL - HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 12 août 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver, en vertu de l'article 135 de la section 19 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visant la transformation de l'aile C2 du bâtiment principal de l'Hôpital Rivière-des-Prairies situé au 7070, boulevard Perras, sur le lot 1 055 907 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3000708353, le tout tel que présenté sur la perspective et sur les huit (8) plans, numérotés 3, 4, 5, 8, 9, 10, 11 et 13, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 18 juillet 2013.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériaux	Composante architecturale	Couleur / Compagnie
Acier	Marquise, parties tubulaires du garde-corps	Galvanisé
Métal	Grillage du garde-corps	Couleur s'agençant à l'acier galvanisé
Verre	Mur-rideau et porte du vestibule	Clair / Stanley
Aluminium	Mur-rideau et porte du vestibule	Anodisé clair / Stanley
Métal (Alpolic)	Parois latérales du vestibule	Charcoal / Vicwest

QUE sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.08 1133077006

---

**CA13 30 09 0353**

**PIIA - 5001 À 5099, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 août 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 104 et 166 des sections 14 et 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'apparence d'un bâtiment commercial, situé aux 5001 à 5099, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot PC-05591, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme CMC, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 23 juillet 2013.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Bois torréfié	Façade et partie des murs latéraux	Torréco	Peuplier jaune / Caramel
Peinture	Ensembles des autres éléments architecturaux en acier	Gentek	Noir

QUE sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), des matériaux et couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.09 1133469020

---

**CA13 30 09 0354**

**PIIA - 1300-1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 août 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne à installer à plat sur le bâtiment commercial, situé aux 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme *Enseignes Montréal néon inc.*, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 25 juillet 2013. Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3000707041.

ADOPTÉ

40.10 1133469018

---

**CA13 30 09 0355**

**PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA13 30 06 0224 - 12090, RUE NOTRE-DAME EST**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE reporter cet item à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.11 1130826010

---

**CA13 30 09 0356**

**PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA12 30 09 0305 - 1300-1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 août 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'amender la résolution numéro CA12 30 09 0305 et ses amendements visant l'approbation des plans relatifs à l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre des travaux de transformation autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-76, pour la propriété commerciale, située au 1300-1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur les élévations préparées par la firme d'architectes *JBCA*, soumises et estampillées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 juillet 2013, de même que sur les plans d'aménagement et de plantation préparés par la firme *CIMA +*, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 5 août 2013. Le tout, relativement à la demande de modification d'un PIIA numéro 3000708385.

ADOPTÉ

40.12 1133469019

---

**CA13 30 09 0357**

**RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ANNÉE 2013 - ORDONNANCES OCA13-(P-1)-002-C, OCA13-(V-1)-001-C, OCA13-(B-3)-002 C, OCA13-(C-4.1)-004-C ET OCA13-(RCA09-Z01)-002-C**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE ratifier la programmation amendée d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2013 (résolution préalable numéro CA13 30 07 0290 en date du 2 juillet 2013);

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel

qu'amendé, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA13-(C-4.1)-004-C, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro OCA13-(B-3)-002-C, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel qu'amendé, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA13-(P-1)-002-C, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA13-(RCA09-Z01)-002-C, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA13-(V-1)-001-C, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.13 1131312001

---

**CA13 30 09 0358**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE OCA13-(C-4.1)-008 INSTALLATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES FACE AU 620, 24<sup>E</sup> AVENUE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA13-(C-4.1)-008, l'installation d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, en tout temps, face au 620, 24<sup>e</sup> Avenue;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.14 1131537003

---

**CA13 30 09 0359**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT - ORDONNANCE OCA13-(C-4.1)-007 - INSTALLATION - ZONE DE DÉBARCADÈRE - PERSONNES HANDICAPÉES - FACE AU 16018, RUE EUGÉNIE-TESSIER**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA13-(C-4.1)-007, l'installation d'une signalisation délimitant une zone de débarcadère réservée aux personnes handicapées d'une longueur de 6 mètres, en tout temps, face au 16018, rue Eugénie-Tessier;

DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.15 1131537002

**CA13 30 09 0360**

**PIIA - 12525, BOULEVARD METROPOLITAIN EST**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 12 août 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, à l'architecture et à l'aménagement du terrain dans un projet visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial prévu au 12525, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 1 866 166, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel qu'illustré sur les plans d'élévations déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 9 août 2013, l'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur géomètre, monsieur Éric Deschamps, en date du 18 juillet 2013, minute 8772, tandis que l'aménagement du terrain et l'étalage des véhicules sont illustrés sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 9 août 2013.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

<b>Matériaux</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Couleur et compagnie</b>
Verre isolant thermique	Mur-rideau (façades)	Clair / Prevost (ou équivalent)
Aluminium anodisé	Cadres et panneaux « typan » du mur-rideau (façades)	Aluminium naturel anodisé / Prevost (ou équivalent)
Panneau composite en aluminium	Façades avant et latérales, marquise (débord de toit)	Sunrise silver metallic (argent) / Alucobond
Acier	Colonnes	Bleu colbat / NA
Panneau composite en aluminium	Contour de l'entrée principale	Azure Mercedes deep blue (bleu foncé) / Alucobond (ou équivalent)
Panneau composite en aluminium OU aluminium	Façade avant (sous l'enseigne "Smart")	Noir / Alucobond (ou équivalent)
Aluminium anodisé	Cadre de portes	Aluminium blanc / NA
Bloc architectural	Sur une portion des façades latérales et la totalité de la façade arrière	Gris aube / éclaté, Permacon

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux de qualité supérieure et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les plans d'élévations déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 9 août 2013.

ADOPTÉ

40.16 1130826011

---

**CA13 30 09 0361**

**PIIA - 12235-12237, RUE NOTRE-DAME EST**

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent de donner un avis favorable au dossier à la condition que la brique qui sera installée sur la façade latérale gauche soit d'une couleur similaire à la brique présente sur la façade du bâtiment, soit de couleur beige;

CONSIDÉRANT les changements apportés par le requérant sur la couleur de la brique de la façade latérale gauche;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE donner suite à la demande d'approbation dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 122 de la section 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), pour l'installation d'un nouveau parement de brique sur la façade latérale gauche d'un bâtiment bifamilial jumelé situé aux 12235-12237, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 261 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le matériau et la couleur retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur
Brique	Façade latérale gauche	Beige

QUE sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux de qualité supérieure et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.17 1130826013

---

### **CA13 30 09 0362**

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30055**

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou ferai présenter un projet de règlement numéro RCA13-30055 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.18 1134860020

---

### **CA13 30 09 0363**

#### **NOMINATION - CITOYEN - MEMBRE - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE nommer madame Nicole Charbonneau, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en tant que nouveau membre du comité, dans le cadre du remplacement d'un membre démissionnaire, pour la période inexistante de son mandat, soit jusqu'au 3 avril 2014.

ADOPTÉ

51.01 1132472001

---

**CA13 30 09 0364**

**DÉCRÉT - ACQUISITION - SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION - PARTIES DES LOTS 1 876 034 ET 2 663 853 - COMPLÉTER - BOUCLAGE - INFRASTRUCTURES ENTRE LA 96<sup>E</sup> AVENUE ET LA RUE BELLERIVE/94<sup>E</sup> AVENUE - POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE demander au Conseil municipal :

DE décréter l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques de gré à gré ou par voie d'expropriation, des parties des lots 1 876 034 et 2 663 853 du cadastre du Québec, montrés aux articles 1 et 2 sur le plan numéro Q-125 Pointe-aux-Trembles, afin de compléter le bouclage des infrastructures entre la 96<sup>e</sup> Avenue et la rue Bellerive/94<sup>e</sup> Avenue, à Pointe-aux-Trembles.

DE recommander au Conseil municipal :

DE décréter l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques de gré à gré ou par voie d'expropriation, des parties des lots 1 876 034 et 2 663 853 du cadastre du Québec, montrés aux articles 1 et 2 sur le plan numéro Q-125 Pointe-aux-Trembles, afin de compléter le bouclage des infrastructures entre la 96<sup>e</sup> Avenue et la rue Bellerive/94<sup>e</sup> Avenue, à Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser à cette fin une dépense 77 033,25 \$ et de l'imputer conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

DE mandater le Service des affaires juridiques et le Service de l'évaluation pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

ADOPTÉ

70.01 1133077008

---

**CA13 30 09 0365**

**LEVÉE - SÉANCE**

À 21 h

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

## **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 6 SEPTEMBRE 2013**

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 6 septembre 2013

**ATTENDU QUE**, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

**ATTENDU QUE**, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

**ATTENDU QU'**une telle erreur apparaît dans la recommandation du dossier décisionnel numéro **1130826011** présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2013, dont le tableau des matériaux et des couleurs proposées ne correspondait pas au tableau qui se trouvait dans le sommaire décisionnel, et qui se lisait comme suit :

«

Matériau	Élément architectural	Couleur / Compagnie
Brique	Façades avant	Sundance matt (beige) / Hanson
Pierre architecturale	Façades avant	Blanc porcelaine / Permacon OU Blanc élégant / Techno-bloc
Panneau en fibrociment	Façades avant	Bleu acier / James Hardie
PVC	Fenêtres	Gris charbon
Bardeaux d'asphalte	Toit	Ardoise Harvard / Cambridge, Iko
Aluminium	Fascia et soffites	Pierre des champs
Aluminium	Marquise	Slate grey
Aluminium	Main-courante (entrée principale)	Gris charbon
Verre trempé et aluminium	Garde-corps	Clair et gris charbon

»

**EN CONSÉQUENCE**, l'erreur cléricale est corrigée de la façon suivante, afin que le tableau des matériaux et des couleurs proposées se lise comme suit dans la recommandation :

«

Matériaux	Élément architectural	Couleur et compagnie
Verre isolant thermique	Mur-rideau (façades)	Clair / Prevost (ou équivalent)
Aluminium anodisé	Cadres et panneaux « typan » du mur-rideau (façades)	Aluminium naturel anodisé / Prevost (ou équivalent)
Panneau composite en aluminium	Façades avant et latérales, marquise (débord de toit)	Sunrise silver metallic (argent) / Alucobond
Acier	Colonnes	Bleu colbat / NA
Panneau composite en aluminium	Contour de l'entrée principale	Azure Mercedes deep blue (bleu foncé) / Alucobond (ou équivalent)
Panneau composite en aluminium OU aluminium	Façade avant (sous l'enseigne "Smart")	Noir / Alucobond (ou équivalent)
Aluminium anodisé	Cadre de portes	Aluminium blanc / NA
Bloc architectural	Sur une portion des façades latérales et la totalité de la façade arrière	Gris aube / éclaté, Permacon

»

**EN FOI DE QUOI**, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2013.

\_\_\_\_\_  
Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 12 SEPTEMBRE 2013**

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 12 septembre 2013

**ATTENDU QUE**, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

**ATTENDU QUE**, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

**ATTENDU QU'**une telle erreur apparaît dans le dossier décisionnel numéro **1133469017** présenté à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 23 août 2013, qui se lisaient comme suit :

« 10155, rue Karl-Lévêque »

**EN CONSÉQUENCE**, l'erreur cléricale est corrigée de la façon suivante, dans le sommaire décisionnel, ainsi que dans la recommandation :

« 10155, avenue Karl-Lévêque »

**EN FOI DE QUOI**, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2013.

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2013.